

Jacques Jourdanet
201 chemin des Siouraires
06510 Gattières
04 97 02 10 55
j.jourdanet1@gmail.com

à

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services départementaux
de l'Éducation nationale

1 avenue de la Butte - CS 94317
41043 Blois cedex

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Selon les informations que j'ai pu recueillir, Philippe Wain, chargé d'école à Bauzy, serait en passe de subir une sanction du deuxième groupe (déplacement lié à un retrait de la fonction de direction d'école¹), au motif qu'il aurait refusé de pratiquer les évaluations nationales et de communiquer des informations dans la base de données numérisées « Base élèves ».

Inspecteur honoraire de l'Éducation nationale, j'ai appris combien il était difficile, pour l'institution, de sanctionner l'infime minorité d'enseignant.es qui, par leurs pratiques pédagogiques, n'ont pas leur place dans l'Éducation nationale (humiliation d'enfants et autres non-respects de la Convention internationale des droits de l'enfant, notamment). Or Philippe Wain est aux antipodes de cette catégorie.

C'est pourquoi je me refuse à croire que vous vous apprêteriez à sanctionner un enseignant membre éminent de l'ICEM-Pédagogie Freinet, dont l'investissement pédagogique et éthique est apprécié à juste titre aussi bien par les I.E.N. qui se sont succédé que par les familles, ainsi que par celles et ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui. D'autant plus que le motif en serait sa posture d'objection de conscience (que je partage) qui le conduit, comme d'autres, à refuser de collaborer à deux opérations contestées par nombre d'instances officielles (y compris l'ONU) et dont il a déjà été démontré qu'elles dépassaient, pour le moins les intentions affichées. Cela reviendrait donc à donner davantage de poids au respect mécanique de deux mesures d'essence ministérielles qu'au fait que Ph. Wain engage tout son être pour assurer avec succès les missions d'enseignement et d'éducation pour lesquelles il a passé contrat avec la nation. Inimaginable.

Comment croire enfin que les procédures légales, en matière disciplinaire, n'auraient pas été scrupuleusement suivies ?

N'envisageant que deux possibilités pour cette situation surprenante – l'erreur ou le malentendu – je ne doute pas que vous aurez à cœur, Madame l'Inspectrice d'Académie, de prendre les mesures, si ce n'est déjà fait, qui permettront à Philippe Wain d'être assuré de retrouver son poste à la rentrée... et la sérénité qu'il mérite.

Bien entendu, je ne manquerai pas de rassurer toutes celles et ceux qui ont été mis en émoi, dès que je l'aurai été moi-même.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon attachement viscéral au service public éthique et responsable de l'Éducation nationale.

Jacques Jourdanet



1 Pourtant, Ph. Wain est « chargé d'école » et non directeur (l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur n'est pas requise).